

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SOINS DE SANTE PRIMAIRES EN MILIEU RURAL

(SANRU)

DEMANDE DE COTATION

POUR

**TRANSPORT DE SIX (6) VEHICULES LAND CRUISER DE KINSHASA VERS
LISALA, GEMENA MBANDAKA**

DC N°004/SANRU/CAMPAGNE MII/GC7/2026

Date limite de dépôt le 10 février 2025

JANVIER 2026

I - Instructions aux Soumissionnaires

A. Introduction

1. **Dispositions générales** 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. **Contenu du Dossier** 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de Cotations (DC) ;
 - (b) Bordereau Descriptif et Quantités (BDQ) ;
 - (c) Modèle de lettre de cotation ;
 - (d) Modèle du contrat.
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des cotations

3. **Langue de l'offre** 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigés dans la langue du pays du Client (**en français**).
4. **Documents constitutifs de l'offre** 4.1 La cotation présentée par le prestataire comprendra les documents suivants dûment remplis :
- (a) La lettre de cotation, datée et signée ;
 - (b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
 - (c) Le projet du contrat dûment rempli, daté et signé ;
 - (d) Les documents prouvant de l'existence légale du fournisseur. Il s'agira au minimum de l'Identification Nationale, du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier « RCCM » et les coordonnées bancaires.

5. **Cotation** 5.1 Le Fournisseur cotera son offre en Hors Taxes (HT).
- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Consultation Restreinte, en indiquant le prix unitaire, le prix total et le délai de livraison qu'il se propose en exécution du présent marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché
6. **Monnaies de l'offre** 6.1 Les prix seront libellés en dollars américains.
7. **Délai de validité des cotations** 7.1 Les cotations seront valables pour la période stipulée dans la lettre de Demande de Cotation.

E. Dépôt des cotations

8. **Cachetage et marquage des offres** 8.1 Le fournisseur placera l'original et une copie de leur cotation dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotation ; et
 - (b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotation.
9. **Date et heure limite de dépôt des offres** 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse, à la date et l'heure et spécifiées dans la Demande de Cotation.

F. Ouverture des plis et évaluation des offres

10. **Ouverture des plis par le Client** 10.1 Le Client ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotation **(N/A)**.
- 10.2 Le Client préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
12. **Evaluation et Comparaison des offres** 12.1 Le Client procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :
- Vérification des preuves de l'existence légale des fournisseurs. Il s'agira au minimum de l'Identification Nationale, du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier « RCCM » et les coordonnées bancaires ;
 - L'analyse technique L'analyse technique portera exclusivement sur les offres ayant satisfait à l'ensemble des exigences administratives susmentionnées. Elle consistera à apprécier la conformité des informations techniques présentées par les soumissionnaires avec les spécifications techniques prescrites dans le dossier d'appel d'offres, ainsi qu'à vérifier la validité et la complétude du document d'assurance et de la lettre de transport fluvial exigés.
 - L'analyse financière qui, elle, concernera la comparaison des coûts proposés par les soumissionnaires dont les offres auront été jugées administrativement et techniquement valables.

G. Attribution du marché

12. **Attribution du marché** 12.1 Le Client attribuera le marché au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la « mieux disante ». SANRU asbl se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, ainsi que d'annuler le présent processus et de rejeter toutes les propositions à quelque moment que ce soit préalablement à l'attribution du Contrat, sans encourir de ce fait aucune responsabilité vis-à-vis du soumissionnaire concerné et sans avoir aucune obligation d'informer le ou les soumissionnaires des raisons qui ont motivé l'action de l'Acquéreur.
13. **Notification de l'attribution du marché** 13.1 La signature de la lettre de marché par le soumissionnaire et le Client constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le fournisseur à réaliser ses prestations dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.
14. **Signature de la lettre de marché** 14.1 Dans les quinze (15) jours maximums suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au fournisseur.

15. Corruption et manœuvres frauduleuses

15. Dans le cadre des contrats qu'elle finance, le Bailleur a pour principe, de demander aux Principaux Récipiendaires (y compris les Sous - Récipiendaires) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, entrepreneurs et leurs sous-traitants le respect des normes d'éthique les plus strictes lors de la sélection des fournisseurs et de l'exécution desdits contrats. En vertu de ce principe :

- i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ;
- ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;
- iii) se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ;
- iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions.
- v) se livre à des « manœuvres obstructives »
 - (aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se fonde une enquête du bailleur en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou
 - (bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par le bailleur de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 2.7.1 ci-dessous.

En cas de d'une preuve avérée de l'une ou l'autre situation ci-dessus, le bailleur :

- b) annulera la fraction du prêt allouée à un marché si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants du Récipiendaire Principal ou d'un bénéficiaire de la subvention s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives pendant la

procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction du bailleur, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation :

- c) sanctionnera une entreprise soit en l'excluant indéfiniment ou pour une période déterminée de toute attribution des marchés financés par le bailleur, soit en imposant une sanction, si le bailleur établit, à un moment quelconque, que cette entreprise s'est livrée, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché que le bailleur finance ; et
- d) pourra exiger que le dossier d'appel d'offres et les marchés financés par le bailleur contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, fournisseurs, et entrepreneurs et leurs sous-traitants, qu'ils autorisent le bailleur à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le bailleur.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Kinshasa, le 26 Janvier 2026

Réf. : DC N°004/SANRU/CAMPAGNE/GC7/2026

Objet : Demande de cotation

TRANSPORT DE 6 VEHICULES LAND CRUISER DE KINSHASA VERS LISALA, GEMENA MBANDAKA

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du projet Global Fund de lutte contre le Paludisme (campagne de distribution des Moustiquaire imprégnées d'insecticide) mis en œuvre par le Principal Récipiendaire SANRU asbl, il est prévu de procéder à l'expédition de la land-Cruiser pour le compte de Sanru asbl.

A cet effet, vous trouverez ci-joint, le bordereau descriptif de prix du transport des véhicules que nous vous demandons de bien vouloir nous donner vos meilleurs prix chiffrés en dollars américains et nous le retourner au plus tard le **10 février 2026** 13 heures 30 précises (heure de Kinshasa).

Votre offre sera adressée à au Directeur Exécutif de SANRU asbl, 149 A/B, Boulevard du 30 Juin, Commune de la Gombe, Kinshasa – République Démocratique du Congo, sous pli fermé, avec la mention « Demande de Cotations N° 000/SANRU/FM/CAMP/GC7/2025 : « **TRANSPORT DE 6 VEHICULES LAND CRUISER DE KINSHASA VERS LISALA, GEMENA MBANDAKA**

• Les offres seront déposées à l'adresse de SANRU ci-dessus, elles seront accompagnées des documents prouvant de l'existence légale du fournisseur.

L'évaluation des offres comportera les principales étapes suivantes :

• L'analyse administrative, dans cette évaluation il est question de vérifier que le soumissionnaire est éligible administrativement à exercer sa profession en République Démocratique du Congo en toute légalité Cette vérification portera sur les documents et autres informations administratives ; RCCM, Identification National, Numéro d'impôt, RIB et autres

• L'analyse technique portera exclusivement sur les offres ayant satisfait à l'ensemble des exigences administratives susmentionnées. Elle consistera à apprécier la conformité des informations techniques présentées par les soumissionnaires avec les spécifications techniques prescrites dans le dossier d'appel d'offres, ainsi qu'à vérifier la validité et la complétude du document d'assurance et de la lettre de transport fluvial exigés

;

- L'analyse financière qui, elle, concernera la comparaison des coûts proposés par les soumissionnaires dont les offres auront été jugées administrativement et techniquement valables.

Le délai de validité des offres est de 60 jours.

En cas d'égalité parfaite qualité/coût, les délais d'exécution proposés par les soumissionnaires permettront de les départager.

Les offres remises hors délai seront rejetées.

Les éclaircissements éventuels sont à demander à travers l'adresse ; procurement@sanru.org

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr. NGOMA MIEZI KINTAUDI, MPH, PhD.H

Directeur Exécutif

Aspects technique du bateau

Non du Fournisseur	Type d'embarcation	Capacité de charge (tonnes)	Disponibilité de la letter de transport maritime et de assurance	État général	Équipements de sécurité	Autres

Bordereau Descriptif et Quantitatif

N°	Site de prise en charge de départ	Destination	Nombre de véhicule	Distance (km) aller simple	Poids Total	VOIES D'ACCES	PU en \$	P'T en \$	Délai de livraison	
1	Kinshasa	Gemena	2	1700	5200	Fluviale				
2	Kinshasa	Lisala	2	1200	5200	Fluviale				
3	Kinshasa	Mbandaka	2	750	5200	Fluviale				
			TOTAL							

Mode de paiement:

Validité de l'offre :

Délai de livraison :

Pour le fournisseur

Nom :

Adresse complète :

Téléphone et mail de l'entreprise :

Signature et cachet du fournisseur :

Note:

1. En cas d'égalité de qualité et de coût, les délais de livraison permettront de départager les concurrents; Et en cas de persistance de cette égalité, la preuve de réalisation satisfaisante de ce type de marché avec SANRU ASBL au cours des deux dernières années (2024 et 2025) sera un atout.
2. Le délai de validité de l'offre est de 90 jours ;
3. Le marché est exonéré des taxes en RDC.
4. Cette consultation donnera lieu à un contrat à longue durée, autrement dit contrat-cadre (contrat à coût unitaire)

Date: _____

Demande de cotation N°:

A: *[nom et adresse du Client]*

Madame, monsieur,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de cotation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de procéder à la sélection des transporteurs des outils et intrants de la campagne suivant les commandes de SANRU ASBL.

Conformément à la Demande de cotation et pour la somme de *[prix total de l'offre en chiffres et en lettres]* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à fournir les articles selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date de clôture de dépôt des offres fixée, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de cotation ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 2026

[Signature] *[Titre]*

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : _____

VI - Lettre de Marché

Contrat

Aux termes de la consultation **DC N°004/SANRU/Campagne MII/2026**, intervenue le XXXXX 2026, il est établi ce qui suit entre :

SANRU asbl, située au n° 149 A/B, Boulevard du 30 Juin, Commune de la Gombe, Ville-Province de Kinshasa, République Démocratique du Congo, représentée par le **Dr NGOMA MIEZI KINTAUDI, Directeur Exécutif** (ci-après désignée comme « le Client ») d'une part et ;

_____, situé au n° _____ de l'Avenue _____, Commune de _____, Ville de _____, République Démocratique du Congo, téléphone : + 243 _____, (ci-après désigné comme « le Prestataire ») d'autre part ;

ATTENDU que Client désire sélectionner un transporteur des outils et intrants pour pour la Coordination de Kinshasa et a accepté une offre du Prestataire pour un montant égal à _____ (**Dollars Américains**) (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché :
 - (a) Le Bordereau Description Quantitatif, Calendrier de livraison ;
 - (b) L'Offre du Prestataire ;
 - (c) Lettre de notification d'attribution du marché adressée au Prestataire.

2. En contrepartie des règlements à effectuer par le Client au profit du Prestataire, comme indiqué ci-après, le Prestataire convient de transporter les outils et intrants et de remédier aux défauts et malfaçons dans les 48 heures conformément, à tous égards, aux stipulations du présent contrat.

3. Le Client convient, par la présente de payer au Prestataire de services, en contrepartie des fournitures et des services rendus, le montant y relatif, conformément aux dispositions (définitions, procédures et modalités), à savoir :
 - i. La durée du contrat est de xxx (xx) mois, prenant cours à la date de signature du contrat définitif, **soit du _____ au _____ 2026** et les prix unitaires, tels que

repris dans l'offre de l'adjudicataire, sont invariables pendant toute la durée du contrat ;

- ii. Les délais de livraison seront d'au plus jours ouvrables à dater de la réception du Bon de Commande. Dans le cas contraire, une pénalité de 0,1 % sera appliquée par jour de retard de livraison, assortie d'une résiliation du contrat en cas d'un cumul de 10 %.
- iii. Les paiements interviendront dans les 30 jours suivant la réception de la facture et du PV de réception des intrants repris dans le bon de commande et jugées conformes (quantité, prix et qualité) par l'acheteur ;

Les paiements seront effectués par virement bancaire au compte du Fournisseur dont les coordonnées figurent ci-dessous :

- 1. Propriétaire du compte : _____
- 2. Titre du compte : _____
- 3. Numéro du compte : _____
- 4. Nom de la Banque : _____
- 5. Adresse de la banque : _____
- 6. Code SWIFT de la banque : _____
- 7. Code RIB de la Banque : _____

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont établi et signé le présent contrat conformément aux lois en vigueur en République Démocratique du Congo, aux jours, mois et année ci-dessus.

Fait à Kinshasa le _____

Dr NGOMA MIEZI KINTAUDI, MPH, Ph.D.H Directeur Exécutif (Pour SANRU)

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX (pour le Fournisseur)